



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 16 novembre 2022

Calamités Agricoles - Demande d'indemnisation au titre de la sécheresse 2022 Prolongation de la période d'ouverture de TELECALAM jusqu'au 28/11 inclus

TéléCALAM est une téléprocédure sécurisée qui permet aux agriculteurs d'effectuer leur demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles. L'accès se fait sur le site : <http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr> rubrique « TéléCALAM ».

La période d'ouverture de la téléprocédure TELECALAM permettant d'effectuer la demande d'indemnisation au titre de la sécheresse 2022 est prolongée de 10 jours : **la téléprocédure sera ouverte jusqu'au 28 novembre 2022 inclus.**

La préfecture attire votre attention sur les points suivants :

1 - L'ensemble des documents et notices afin de vous aider à télédéclarer via TéléCALAM sont disponibles sur le site de la préfecture :

<https://www.aveyron.gouv.fr/aides-conjoncturelles-et-calamites-agricoles-r50.html>

Il est nécessaire de prendre connaissance du [GUIDE D'UTILISATION TELECALAM](#) afin d'effectuer correctement sa demande d'indemnisation en tenant compte des adaptations liées au barème départemental.

Les exploitants agricoles qui télédéclarent doivent être en mesure de fournir à la DDT l'attestation d'assurance incendie tempête établie par leur assureur en cas de contrôles.

Aucun document ne peut être communiqué via l'outil Telecalam.

2 – Certains dossiers sont toujours en cours de saisie. A ce stade, ils ne sont pas finalisés et ne sont pas validés. Afin d'être intégrée dans calamnat, la déclaration doit être impérativement signée.

L'utilisateur télécharge l'accusé de réception et doit cliquer sur « terminer la signature ».

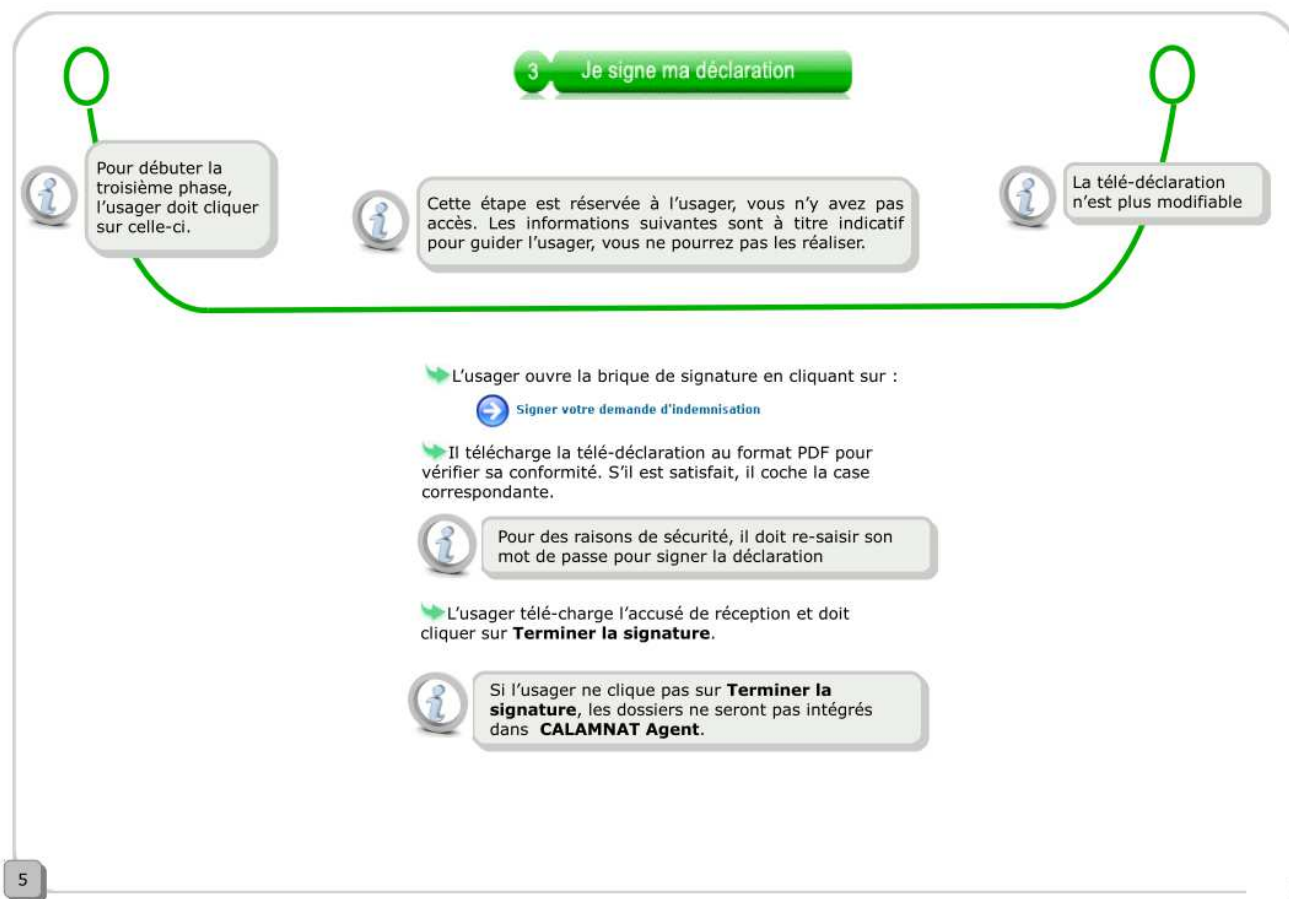
Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr





Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Direction Départementale des Territoires – 9, Rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9 au n° : 05 65 73 51 50.

Contacts presse
Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
 Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

